

corps de logis à deux étages, reliés entre eux par une belle galerie ; une grande cour, où l'on pénètre par une porte monumentale, dessert les diverses parties des bâtiments.

Le premier étage du corps de logis méridional contient les grands appartements et un magnifique escalier à balustres. Rien autrefois de plus majestueux et de plus gracieux en même temps que ces plafonds aux poutrelles peintes et dorées, dont l'entrecroisement constitue encore d'élégants et riches compartiments; que ces cheminées artistement sculptées et où sont représentées les armoiries du cardinal surmontées de son chiffre. On voit ici la chambre de l'Edit, ainsi appelée depuis que Charles IX y signa cet Edit de réformation du calendrier Julien qui fixa au 1<sup>er</sup> janvier le commencement de l'année, partant jusque-là du 23 mars.

L'état de délabrement de ces appartements est pénible à voir ; les peintures sont écaillées, les dorures noircies, les ornements mutilés, les murs dégradés, les boiseries fendues, les planchers effondrés çà et là. Partout du bois de chauffage empilé, des tas de blé et de pommes de terre, des rayons pour la conserve des fruits, des claies pour l'éducation des vers à soie.

Au rez-de-chaussée, où sont installées la Mairie et la Justice de paix, se trouvent les salles les mieux conservées ; on admire la hardiesse des voûtes, dont les nervures retombent sur des consoles gracieusement arrondies.

Dans l'autre corps de logis, où était la chapelle, il n'y a maintenant que d'immenses écuries et des greniers à paille et à fourrages. Ses arceaux à plein-cintre lui donnent un aspect florentin ; les pierres à bossages de ses lourds piliers offrent des ornements vermiculés, où l'artiste a intercalé le millésime de 1853, époque de son travail.

Ce corps de logis est également mutilé d'une façon déplorable ; les angles des piliers sont écornés par le passage des charrettes remisées dans les écuries; leurs cordons et leurs ornements sont détériorés par suite de l'établissement des fourneaux et bassines servant à faire\* bouillir et à filer les cocons des vers à soie, et couverts d'une couche de suie produite par la fumée qui s'en exhale.